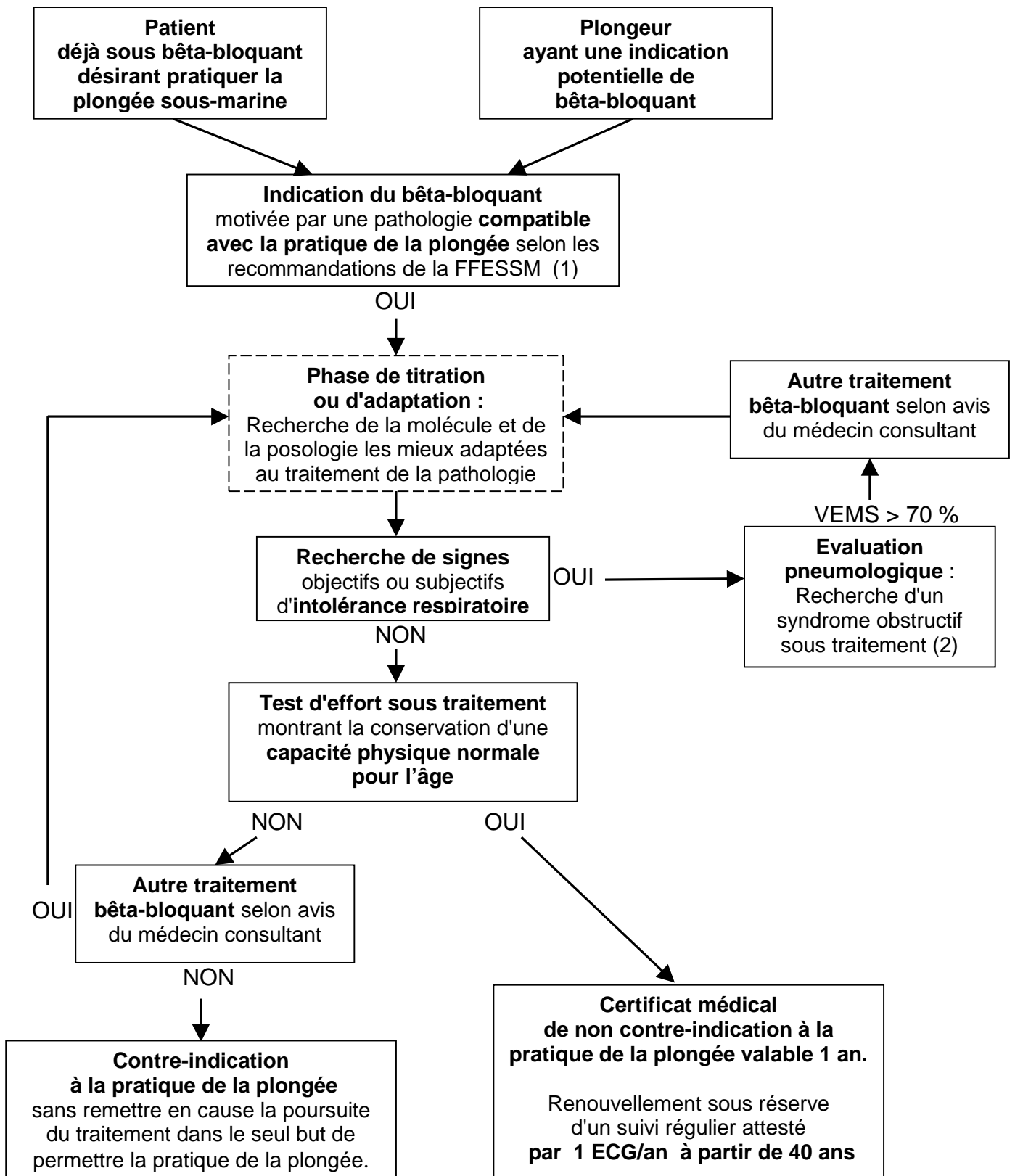


Arbre décisionnel : "bêta-bloquants et plongée"

Annexe 3-2-1d1 – Dec 2007



(1) Contre-indications définitives : Insuffisance cardiaque, Pathologies avec risque de syncope.
Conditions particulières de pratique : Coronaropathies sans remettre en cause le traitement bêta-bloquant.

(2) En cas de syndrome obstructif, contre-indication aux bêta-bloquants, selon avis du médecin consultant, avec application des conditions particulières de pratique pour les asthmatiques.
Possibilité d'utiliser des molécules bêta 1 sélectives si VEMS >70 % des valeurs théoriques.